



Amiens, le 13/12/2016

Déclaration des élus du SNEP-FSU
CAPA Avancement des professeurs d'EPS
Mardi 13 décembre 2016

Madame le Recteur,

La situation que nous vivons actuellement en tant que professeurs d'EPS est compliquée. Non seulement nous subissons, comme tous les collègues, une surcharge de travail suite aux multiples réformes engagées depuis la rentrée (réforme des collèges, refonte des programmes, nouveau socle commun, réforme de l'enseignement prioritaire, réforme des cycles, LSU...), mais le sport, l'EPS ne sont plus considérés à leur juste valeur, à leur juste place.

La rénovation du DNB et les nouveaux programmes EPS, annoncés comme novateurs, masquent en fait un retour à une époque que l'on pensait révolue, lorsqu'on nous demandait de faire des projets sans repères nationaux.

La vacuité des programmes actuels ne peut rester en l'état si on veut que l'EPS, par ses apports spécifiques, ses apprentissages culturels, sa singularité, puisse continuer à contribuer à la formation des jeunes.

Ils mettent en difficulté les collègues et sont tellement généraux qu'ils en perdent tout intérêt.

Ils suppriment toute référence aux 8 groupes d'activités pourtant souhaitée massivement par la profession car elle contribue à structurer clairement les enseignements, et comportent des erreurs inconcevables pour le sens des apprentissages.

D'autre part, faire l'impasse de la prise en compte de l'EPS dans la certification du DNB est une aberration et un non-sens, compte tenu des orientations de la loi de refondation de l'Ecole et de la définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La pétition signée en masse intitulée « je veux que ma note d'EPS compte au DNB » démontre le désaccord de l'ensemble de la profession et l'intérêt porté quant à la place de l'EPS dans la certification et le devenir de nos jeunes.

Notre corporation a toujours su agir pour défendre la place de l'EPS, du sport scolaire, du sport dans la société, pour la promouvoir et la développer. L'ouverture des débats pour la présidentielle est une opportunité particulière pour rappeler à chacun et chacune ce que nous voulons dans l'intérêt de la population et des jeunes.

Nous, commissaires paritaires du SNEP-FSU, dénonçons le sort réservé à notre discipline. Nous demandons :

- une réécriture immédiate des programmes qui tiennent compte de la consultation.
- la reconnaissance de l'EPS par le maintien de son évaluation chiffrée au DNB.

On le sait bien, tous les sujets abordés jusqu'ici font référence à des choix de politique générale, mais la CAPA est pour nous l'une des seules institutions qui nous permettent encore de faire état de la réalité dans les établissements scolaires. Même si ça n'est pas le sujet du jour, nous savons compter sur vous pour entendre l'ensemble de nos revendications.

Nous en arrivons à l'avancement d'échelon des professeurs d'EPS qui est une de nos préoccupations majeures puisqu'elle touche directement les collègues sur leur évolution de carrière.

Après analyse des documents, nous faisons toujours le même constat : définir par avance des quotas de collègues avançant au grand choix, choix ou ancienneté est perçu comme injuste par une grande partie des collègues qu'il subisse une à plusieurs fois dans leur carrière. Nous sommes parmi les derniers corps où subsistent trois rythmes différents d'avancement.

Il apparaît encore des collègues qui ne sont pas inspectés l'année précédant leur promouvabilité. Et bien qu'ils soient très investis dans leur établissement, la note obtenue ne leur permet pas de bénéficier d'une promotion. Nous illustrerons ce point en séance par la lecture d'une lettre qu'un collègue nous a faite parvenir.

Fort heureusement, il s'agit de la dernière année avant la mise en place du PPCR dont nous pouvons nous réjouir puisqu'il permettra d'accéder, en partie, à une requête que nous faisons depuis plusieurs années : un avancement unique pour tous, au meilleur rythme.

La nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire proposées par le ministère constituent une revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les enseignants qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un premier pas que nous actons positivement.

Ce processus reste toutefois trop étalé dans le temps (4 ans) et ne répond qu'imparfaitement à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels et nécessaire pour rendre plus attractive notre profession.

Par ailleurs, l'avancement à un rythme unique en classe normale n'est pas suffisant, même si les deux moments de différenciation induisent une accélération mesurée. Nous continuons de revendiquer l'avancement de tous à un rythme unique le plus rapide.

Des éclaircissements doivent être apportés, notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation permettant de faire avancer 30% de collègues au moment des 2 accélérateurs de carrière prévus pour le passage au 6^{ième} et 8^{ième} échelon. Quels sont-ils pour l'EPS ? Comment le classement des collègues va-t-il se faire ?

Il en est de même pour le passage à la hors classe. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les modalités qui permettront de faire passer les collègues à ce grade.

Concernant la classe exceptionnelle, la création d'un nouveau débouché de carrière répond à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès prévus ne permettront qu'à un petit nombre d'y accéder.

Elles sont inadaptées à la structure des corps enseignants et assimilés. Les missions reconnues créeront de fait des inégalités entre les disciplines, les genres ou les corps. Le ministère reconnaît lui-même que l'accès à ce grade sera plus difficile pour les enseignants d'EPS par exemple, que pour d'autres situations dans le second degré. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès ouvert à tous. C'est une condition impérative d'une réelle amélioration des fins de carrière.

Par ailleurs, la revalorisation du point d'indice après de nombreuses années de gel, est une avancée majeure mais elle ne comblera pas la perte de 8% du pouvoir d'achat subie par les enseignants.

Le temps politique qui s'ouvre en 2017 avec les élections présidentielles et législatives devra être l'occasion de porter les exigences salariales que nous venons de présenter. Nul doute que nous rassemblerons une large majorité de collègues pour que nos revendications obtiennent satisfaction notamment pour l'obtention d'un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice car c'est bien la pierre angulaire du système de rémunération de l'ensemble des fonctionnaires.

Au cours de cette Capa, nous souhaiterions également aborder la communication entravée avec les services de la Division de l'Organisation Scolaire.

Nous devons enfin rappeler le mandat très clair qui nous a été donné voici 2 ans par nos collègues à 88,5% des suffrages exprimés : celui de la même règle pour tous, de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière, accessible et atteinte pour tous. Nous sommes les garants du droit de chacune et chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et de tous. Soyez persuadée, Madame le Recteur, que nous ne faillirons pas au mandat qui nous a été confié et que nous avons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.

Les commissaires paritaires élus sur la liste du SNEP-FSU.